



AIACE

Association Internationale des Anciens de l'Union européenne

Plus de 12.000 adhérents – ouverte aux anciens de toutes les institutions et tous les organes

Le Président International

37/2019



JDP.18.04.2019

Rapport du président

Rapport d'activités AIACE Internationale 2018-2019

Lisbonne 2019

1. Le contexte de l'Union et nous.

L'AIACE fait tellement partie de l'Europe, ça va sans dire, que rien ne peut nous être étranger en ce qui constitue son devenir : il nous touche et nous concerne très directement dans tous les sens. Et la marche de la « *Res publica européenne* » lors de notre exercice annuel 2018-2019 a été si intense que, dans certains de ses aspects, elle nous a inquiétés.

On sait que nous avons vécu une année européenne compliquée mais aussi pleine de volonté politique de poursuivre nos objectifs visant une Europe plus intégrée et plus forte pour faire face aux nouveaux défis. Le processus de retrait du Royaume-Uni, le Brexit, qui a d'ailleurs des conséquences bien connues pour les anciens, constitue un défi majeur dans un contexte où l'Union met en commun ses forces pour surmonter les crises connues qui nous ont frappés au long de ces dernières années. Le Président Juncker, dans son discours sur l'Etat de l'Union en septembre dernier, prônait l'*Euro comme instrument de la souveraineté européenne*, et dans un monde où l'ordre international n'est plus le même, en faveur de *devenir plus "responsables" et plus "indépendants" pour prendre de "l'influence sur le cours des affaires mondiales", d'une Europe protectrice.....*

Notre conscience d'appartenance à la fonction publique européenne, ayant joué et jouant toujours un rôle essentiel dans le processus d'intégration européenne, nous interpelle sans doute dans tous les sens. La défense de ses droits, entre autres, étant un élément inhérent à la nature même de cette fonction publique. L'AIACE continue à être appelée à y contribuer de manière toute particulière.

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Irland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg - Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, N105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

N° d'entreprise : 0408999411

Les versions allemande et anglaise seront publiées ultérieurement sur le site de l'AIACE internationale

Dans le Programme de travail 2018-2020 que j'ai présenté au Conseil d'administration d'octobre 2018, il était fait justement mention d'un contexte en changement *marqué par l'évolution des objectifs d'intégration européenne* et, en parallèle, par *ceux qui concernent les Administrations des institutions*. Je faisais aussi mention des *nouveaux défis qui apparaissent* lors de cette évolution, en soulignant que ce programme visait à faire face à ce contexte en mouvement en vue d'*assurer la bonne poursuite des actions développées avec succès, avec une attention particulière pour les nouvelles demandes*.

Et c'est en effet dans cette approche que nous avons développé et mis en œuvre nos activités au long de cette période depuis notre Assemblée Générale à Valencia en mai 2018 où j'ai eu l'honneur, suite à la confiance que m'a octroyée le Conseil d'Administration, d'être élu président de l'AIACE internationale (de l'AIACE Europe comme je préfère la nommer).

2. Nos priorités dans un cadre de concertation et de coopération.

Les travaux et les actions au niveau de l'AIACE internationale se déroulent fondamentalement dans une approche de concertation et de coopération avec l'administration.

La contribution des sections nationales a une importance particulière, et certaines parmi elles – comme c'est le cas de l'AIACE Belgique - apportent une expérience et une expertise très significatives permettant une mise en commun importante et qui mérite d'être toujours renforcée.

La défense de nos intérêts prioritaires se situe, comme on le sait, dans un contexte où nos revendications, lorsque cela s'avère nécessaire, se développent dans des travaux de concertation et d'échange d'expertise. Dans la continuité lors de cette dernière année, nos efforts se sont concentrés sur les dossiers connus d'intérêt prioritaire, notamment :

- **Pensions :**

Certainement la priorité numéro 1 de nos intérêts et parfois de nos soucis. D'une part et comme souligné dans le programme de travail, dans le cadre du « *suivi et d'analyse, en particulier des aspects budgétaires pour assurer la défense du système...* », l'AIACE, attentive aux développements de tout ce qui concerne ce dossier, a poursuivi cette tâche au sein des groupes et comités concernés dans la concertation avec la Commission. D'autre part, et aussi comme avancé dans ledit programme, l'AIACE a élaboré un très réussi « document consolidé » sur le dossier pensions, extrêmement bien accueilli de toutes parts, qui reprend de manière claire, bien fondée et d'excellence technique la nature et le développement du système.

Ce document, approuvé par le Conseil d'administration en octobre 2018, a été envoyé aux différentes instances de l'Union ainsi qu'aux organisations syndicales professionnelles. Il détaille les caractéristiques essentielles de notre système de pension, soit :

- un fonds de pension notionnel ou virtuel, placé sur la dette publique des États membres ;

- les paiements des pensions à la charge du budget, ces paiements étant garantis par les États membres, même au-delà de l'existence de l'Union ;
- un système de cotisations, calculées sur une base actuarielle et fiable, qui assure l'équilibre financier du régime, couvrant ainsi le coût des droits de pension acquis chaque année par les fonctionnaires pendant leurs carrières ; un tiers du coût est financé directement par le personnel, les cotisations correspondantes étant comptabilisés sous forme de recette au budget.

Rejetant l'idée de l'établir en fonds réel de capitalisation, l'AIACE a réaffirmé le maintien du système actuel de fonds notionnel et garanti, basé sur des droits acquis chaque année et des principes actuariels.

Notre "document consolidé" va servir comme référence pour l'AIACE en vue des discussions futures qui vont venir au sujet de notre régime de pension.

Pour ce qui concerne l'adaptation annuelle des pensions et des salaires et les calculs de la Méthode, les représentants de l'AIACE au Groupe Technique "Rémunérations" ont continué à bien suivre les travaux de la Commission, y compris ceux de l'Eurostat, dans ce domaine ainsi que les différents rapports et études émis par ces derniers temps concernant le régime de pensions. Pour la période à partir du 1er juillet 2018, le résultat de la Méthode a conduit à une augmentation des salaires et des pensions en euro de 1.7%. Il est à rappeler que, suite aux changements réglementaires introduits par la dernière réforme du Statut en 2013, l'adaptation annuelle n'est décidée dès lors que par la Commission, sur base de la Méthode et selon une procédure quasi-automatique.

Par ailleurs, l'arrêt du Tribunal concernant le recours sur la non-adaptation des salaires et pensions (« la Méthode ») en 2010-2011, a été, comme on le sait, rejeté. Les informations à ce sujet ont été publiées dans le VOX et se trouvent sur le site de l'AIACE internationale.

Comme il a été mentionné lors du CA de mars dernier, le rapport intérimaire de la Commission au PE et au Conseil sur l'application de l'annexe XII du Statut (modalités pour assurer l'équilibre du régime de pensions) rappelle que le régime de pension des fonctionnaires de l'UE est conçu comme un fonds de pension notionnel. Le rapport conclut que « L'application de l'Annexe XII a atteint son objectif spécifique consistant à garantir l'équilibre financier sur la période 2014-2018 ».

Nous estimons qu'il s'agit d'un bon rapport mais regrettons une ambiguïté dans la rédaction (section 8) qui pourrait faire croire que les contributions des fonctionnaires seraient versées dans un fonds de pension. Enfin, nous avons questionné l'utilité de rappeler dans un tel rapport, l'engagement de la Commission d'effectuer une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'un fonds de pension réel par capitalisation.

- **RCAM :**

En 2019, la Présidence du CGAM a changé : dorénavant, la Présidente est Monique Breton (représentante du personnel), et le Vice-Président est Costas Popotas (représentant côté administrations).

Nous avons appris avec regret qu'Alexandre Jacobs avait quitté son poste de responsable du Bureau liquidateur à Bruxelles en mars 2019 ; par la suite il a été nommé membre du CGAM pour l'Administration, ce qui est une bonne chose.

La modification des DGE permettant l'introduction des nouveaux programmes de dépistage a été adoptée définitivement début 2019 et les premiers contrats sont sur le point d'être signés avec quelques centres à Bruxelles. Le nombre de centres conventionnés sera réduit pour assurer aux cliniques sélectionnées un certain volume. Nous apprenons qu'après la Belgique, le PMO conclura des contrats avec le Luxembourg et puis progressivement avec les autres États membres. La transition devrait être complète pour la fin de 2019. Dans l'interim, le PMO a annoncé qu'il serait flexible ("cohabitation" des nouveaux et anciens programmes, selon le pays).

Début 2019, le CGAM a approuvé les nouveaux coefficients d'égalité afin d'assurer un traitement égal des prestations liquidées dans n'importe lequel des États membres de l'UE. L'idée est de réexaminer ces coefficients pour la prochaine échéance dans 2 ans. Une évaluation intermédiaire est prévue en juillet et en décembre.

La surtarification des affiliés dans certains pays (notamment le Luxembourg, mais également les Pays Bas, l'Italie, la Finlande ..) a été discutée à chaque réunion du CGAM. S'il y a eu de vrais progrès en Finlande et aux Pays Bas, la situation reste plus difficile en Italie et surtout au Luxembourg, même si on peut espérer que l'arrêt positif tout récent dans le recours de Francis Wattiau contre le PE facilitera une solution.

Le nombre de réclamations est toujours en baisse, suite à l'approche plus proactive du PMO qui s'efforce de résoudre les problèmes en amont, ce qui est une bonne initiative.

Nos représentants au CGAM, E. Dudzinska, K. Freese et M. Hocken ont systématiquement défendu les points de vue de l'AIACE dans ces différents dossiers.

Groupe de travail du CGAM sur la révision des DGE

Un groupe de travail interne du CGAM sur la révision des DGE a été créé ; E. Dudzinska y représente l'AIACE. Depuis l'automne 2018, le groupe de travail du CGAM s'est réuni 2-4 fois par mois par visioconférence. Dans un premier temps, le groupe s'est penché sur les modifications techniques proposées par le PMO sur la base des problèmes pratiques relevés notamment lors du traitement des réclamations art. 90. Actuellement, il n'existe pas encore de nouveaux textes proposés. Le groupe ne dispose pas d'un secrétariat, et il n'y a donc ni d'OJ, ni de PVs, mais la représentante de l'AIACE, Eva Dudzinska, rédige des sommaires mensuels des travaux qu'elle transmet aux représentants des sections

nationales au sein du groupe de travail que l'AIACE a créé à cet effet et à l'AIACE Int. Ce groupe interne AIACE permet aussi aux sections de faire remonter vers le CGAM leurs souhaits en matière de révision des DGE, comme l'ont fait les 3 bureaux liquidateurs.

Réunions avec les bureaux liquidateurs

Des réunions constructives et intéressantes ont été organisées avec les bureaux liquidateurs d'Ispra et Bruxelles.

EU Login

A la demande de l'AIACE, des représentants du PMO se sont rendus à Madrid et à Luxembourg pour créer des comptes EU Login, notamment en vue du remplacement de PMO Contact par Staff Contact dont l'accès nécessite un compte EU Login.

- **Social :**

Dans le cadre de la coopération entre l'AIACE et les administrations, et pour ce qui concerne les aspects sociaux particulièrement, celle de la Commission par le biais de la DG HR et du PMO, des séminaires ad hoc ont été organisés dans l'intérêt des bénévoles et des « ambassadeurs » lors de l'exercice 2018-2019. Ceci s'ajoute à l'action soutenue des services mentionnés dans l'ensemble de leurs actions permanentes et ponctuelles. Il est juste de signaler aussi le réseau des bénévoles aux sections nationales, auquel se sont ajoutés de manière très réussie les « ambassadeurs » dont l'expérience et l'efficacité s'est fait remarquer.

Cette initiative conjointe AIACE-Commission est une expression tangible de l'accord dont on a célébré le 10 anniversaire et dont je fais mention par la suite.

L'initiative sociale permet en effet d'atteindre un double objectif : d'une part constituer sans doute l'élément de coopération le plus significatif moyennant une programmation et une subvention financière avec des actions ponctuelles et concrètes en faveur des anciens (indépendamment de son statut ou non d'adhérents, comme on le sait) ; et d'autre part, il s'agit d'une initiative dont l'aspect pratique de la proximité des bénéficiaires vis-à-vis de l'administration, comme valeur ajoutée, s'ajoute à l'aspect gratifiant du volontariat vers des collègues qui en ont besoin.

Des séminaires de formation pour les bénévoles dans certaines sections ont eu lieu en collaboration avec l'administration et les sections.

- **Information et Communication :**

Plusieurs volets développent les actions d'information et de communication de l'AIACE internationale, en tant que vecteur d'une importance majeure.

- En collaboration avec l'administration, l'AIACE joue un rôle très important et pratique dans la dissémination des informations utiles aux Anciens – et ceci aussi dans le cadre de l'accord de coopération.
- Le site web de l'AIACE internationale a été complété de façon à offrir un nombre croissant d'informations et de documents accessibles sans EU Login, notamment vu l'introduction de Staff Contact (uniquement accessible avec un compte EU Login).
- Un séminaire sur la communication interne et externe avec des représentants de la plupart des sections a été organisé en mars dernier, très apprécié par les participants.
- Il y a lieu de souligner un projet en particulier, à savoir l'analyse et traduction du "Guide pour les familles" produit par la section GR, qui est considéré comme un bon exemple pour aider à résoudre une difficulté commune à toutes les sections en raison de son approche empathique et non-administrative.
- La revue AIACE-VOX a franchi une nouvelle étape dans la continuité ; ce moyen d'information et de communication se fonde sur un acquis remarquable avec un excellent accueil des lecteurs. Trois numéros ont été publiés depuis lors. Des informations en provenance du PMO sont régulièrement insérées dans le VOX. A l'inverse, l'AIACE contribue à chaque numéro de l'InfoSenior. Le dernier numéro (112) a entamé un renouveau dans la continuité ; la conception graphique et la réalisation sont désormais réalisées par l'OIB sur la base d'une excellente collaboration mutuelle. Le comité de rédaction a également été renouvelé et étoffé.
- A l'occasion du 50^{ème} anniversaire, un numéro extraordinaire d'AIACE-VOX sera distribué à l'occasion des Assises de Lisbonne et ensuite envoyé à tous les pensionnés.

3. Le retrait du Royaume-Uni de l'U.E.

Le projet d'accord de novembre 2018 concernant le retrait du Royaume-Uni de l'Union, qui s'accompagne d'une déclaration politique sur les relations futures, a prévu la continuation du protocole no 7 sur les privilèges et immunités de l'Union européenne pour les pensionnés résidant au Royaume-Uni après le retrait et au-delà d'une période transitoire. Cette continuation devrait confirmer le statu quo pour ce qui concerne la taxation des pensions ainsi que la jurisprudence y afférente. Or, en dépit des multiples efforts du gouvernement dirigé par le premier ministre, Madame May, à l'heure actuelle, le projet d'accord n'a pas encore reçu l'approbation de la Chambre des communes du parlement britannique (« meaningful vote»). En l'absence d'une telle approbation, la période initiale de deux ans fixée pour le processus de négociation et de ratification de l'accord, prévu par l'article 50 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a été prolongé par le Conseil européen de 7 mois, jusqu'au 31 octobre 2019. D'ailleurs, cette prolongation a comme conséquence la participation du R-U aux élections du Parlement européen qui auront lieu au cours de la période allant du 23 au 26 mai 2019, à moins que le processus de l'approbation soit complété entre temps, ce qui à l'heure actuelle, semble peu probable.

Pour la quasi-totalité des pensionnés résidant au R-U, le coefficient correcteur, qui s'applique aux droits de pension acquis par chaque individu avant le 1er mai 2004, représente actuellement une partie importante de leurs revenus totaux. Sa fixation relève de la compétence des administrations des institutions de l'Union. Des discussions entre l'AIACE et les administrations concernées, visant à éviter la disparition du coefficient R-U et maintenir sa méthode actuelle de calcul pour les pensionnés en cause, semblent évoluer vers une conclusion positive.

Pour ce qui concerne la continuation du système de coefficients d'égalité pour le R-U, appliqués dans le cadre des plafonds de remboursements du RCAM et qui relèvent également de la compétence des administrations de l'Union, les discussions sont moins avancées mais pourraient aboutir à une solution comparable à celle pour les coefficients correcteurs. En tout état de cause, il est confirmé que les nouveaux coefficients fixés en janvier de cette année pour le R-U (comme pour les autres États membres), devraient rester en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.

4. L'AIACE et la question européenne.

Comme évoqué ci-dessus, à propos du « contexte de l'UE et nous », l'AIACE en tant que représentant des Anciens de la fonction publique européenne (FPE), est appelée à témoigner sur l'Europe et à honorer nos statuts (art.4.1).

En évitant le volontarisme de prétendre nous constituer en « centre d'études », il est évident que nous pouvons, de nouveau dans la continuité, pour modeste qu'elle soit, contribuer à la réflexion et, dans la mesure du possible, à la dissémination, et ce en réseau avec les institutions et d'autres organisations de la société civile (le Mouvement Européen étant un bon exemple).

Les adhérents ont pu constater ce genre d'initiatives soit par les sections nationales dont certaines sont particulièrement actives, soit par des études et articles d'analyse dans la revue AIACE-VOX, toujours attentive à l'agenda et à l'actualité européennes. Ces numéros lors de la période à laquelle ce rapport se réfère, comme les précédents, en sont le témoin.

Et nous voudrions particulièrement renforcer la dimension européenne à l'occasion des Assises, notre rencontre annuelle dont on fait mention ci-dessous. Comme signalé dans le programme de travail, l'idée est *d'inclure chaque année dans les Assises des interventions d'intérêt européen*. Et cette année-ci, où nos amis portugais ont eu la générosité d'être les hôtes des Assises 2019, dans le contexte extraordinaire du 50^{ème} anniversaire de la vie de l'AIACE. Et rien ne pourrait commémorer mieux un tel événement qu'une initiative de réflexion sur la fonction publique européenne.

5. Les conseils d'administration. Les rendez-vous statutaires et les Assises.

Les Assises de 2018 se sont tenues à Valence en Espagne. Ce fut l'occasion de me présenter comme nouveau président, ainsi que H. Zourek comme vice-président, et d'exposer le programme de travail du Président, qui a fait l'objet d'une présentation-débat avec les participants lors de la clôture des Assises.

L'annonce fut faite de la tenue des Assises 2019 à Lisbonne, sur proposition de la Section portugaise et selon une formule à prix réduits.

L'organisation caritative soutenue à cette occasion était « Mamás en acción ». Il s'agit de parents qui prennent en charge de différentes manières et pour des périodes variables des enfants dont les parents ne sont pas en mesure de s'occuper, quelle qu'en soit la raison.

Les représentants des administrations ont eu l'occasion de faire part des nouveautés dans leurs secteurs respectifs et de répondre aux questions des participants.

En parallèle, le PMO avait envoyé du personnel pour créer des comptes EU-Login et répondre aux questions concernant la Caisse Maladie.

Notre helpdesk international, M. Bruyninckx et M. Platteau, était présent pendant toute la durée des Assises pour présenter les applications informatiques de la Commission et répondre aux questions et attentes des participants en la matière.

Le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises (Valence, Bruxelles et Madrid). Le Président a présenté le nouveau Bureau, l'ancien étant reconduit et élargi. Un groupe de travail avec 1 représentant de chaque section a été créé afin de permettre aux sections de suivre les travaux de révision des DGE au sein d'un groupe du CGAM et de faire remonter vers le CGAM leurs propositions. A chaque réunion, le CA a rencontré les représentants des administrations pour un échange constructif d'informations et de requêtes. Une divergence de vues est apparue en ce qui concerne la procédure à suivre pour procéder aux désignations dans les organes statutaires ; la question est à l'OJ du prochain CA. Suite à la démission de P. Blanchard, un nouveau rédacteur en chef de VOX a été désigné, Mme Gutiérrez Díaz.

Les représentants de l'AIACE ont siégé dans les réunions du Comité du Statut, du CGAM, du Groupe technique AIACE/DG HR/PMO, du Groupe technique Rémunérations ainsi que dans les comités du secteur social. Des chargés de mission ont été désignés pour soutenir l'action du Bureau et des représentants dans les comités.

Des représentants de l'AIACE ont poursuivi leur action de présentation de l'AIACE dans le cadre des séminaires de préparation à la retraite.

Le Groupe de travail Assurances, sous la présidence de W. Hoebeeck, a poursuivi ses contacts avec notre courtier et notre assureur ; il est parvenu à obtenir une augmentation limitée des primes de l'assurance Hospitalisation en changeant d'assureur grâce à notre courtier, Cigna.

6. Le dixième anniversaire de l'accord Commission-AIACE et le cinquantième anniversaire de l'AIACE. Le Président Juncker reçoit l'AIACE et signe une déclaration conjointe.

Une coïncidence chronologique a voulu que la période de référence de ce rapport enchaîne couvre deux évènements très spéciaux : le 10^{ème} anniversaire de l'accord de partenariat et de coopération Commission-AIACE et la commémoration d'un demi-siècle de vie de notre association.

Les deux derniers numéros de VOX reflètent d'une part la rencontre accordée par le Président Juncker en octobre dernier et, d'autre part, la signature d'une déclaration conjointe de nature à célébrer et confirmer l'engagement que l'accord implique suite à sa volonté explicite de vouloir lui-même la signer. C'était symbolique certainement mais aussi d'une énorme valeur quant à notre reconnaissance comme partenaires privilégiés représentant les Anciens.

Par ailleurs, les Assises 2019 sont une occasion dorée pour que cette dimension européenne soit consacrée à un des éléments fondamentaux de la nature de notre association : la fonction publique européenne. Une table ronde pour en débattre constituera une partie très significative des Assises à Lisbonne. Lors des sept derniers mois une équipe a travaillé à l'élaboration d'un document de base en vue du déroulement de la table ronde, ainsi qu'à la préparation et l'organisation de cette initiative tellement significative.

Ce président ne peut qu'être particulièrement honoré d'être à la tête de notre association lors de cette période depuis l'Assemblée générale 2018, pleine d'évènements à caractère extraordinaire. Mais les actions et les initiatives reprises dans ce rapport n'auraient pas été possibles sans tout d'abord des équipes de collègues volontaires qui souvent dans l'anonymat ont consacré leur temps à l'AIACE dans son ensemble, mais aussi au niveau des sections et de l'AIACE internationale. Les Conseils d'administrations de l'AIACE (trois réunions ayant eu lieu depuis lors) ont joué ce rôle d'organe central statutaire dans la consultation et en concourant à la mise en œuvre des initiatives et des actions ci-dessus.

Et bien sûr, les membres du Bureau, ayant fait preuve lors de ce temps d'un dévouement hors du commun.

Ils constituent vraiment le moteur de notre association. Une reconnaissance et un grand remerciement à eux s'imposent.

Joaquín DÍAZ PARDO